



Procès-verbal
Le mercredi 10 décembre 2003 - n° 39

10 heures

Président : M. Michel Bissonnet

L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 08.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

Mme Jérôme-Forget, ministre responsable de l'Administration gouvernementale, présidente du Conseil du trésor, transmet le message suivant de Son Honneur le lieutenant-gouverneur à M. le Président qui en fait lecture à l'Assemblée :

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

L'honorable Lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée nationale les crédits supplémentaires n° 1 pour l'année financière se terminant le 31 mars 2004, conformément aux dispositions de l'article 54 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, et recommande ces crédits à la considération de l'Assemblée.

Québec, le 10 décembre 2003

Lise Thibault

Mme Jérôme-Forget, ministre responsable de l'Administration gouvernementale, présidente du Conseil du trésor, dépose les crédits supplémentaires n° 1 pour l'année financière se terminant le 31 mars 2004.

(Dépôt n° 548-20031210)

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que les crédits supplémentaires n° 1 pour 2003-2004 soient renvoyés à la commission plénière.

La motion est adoptée.

10 décembre 2003

M. Audet, ministre du Développement économique et régional, dépose :

Le rapport annuel de gestion du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

(Dépôt n° 549-20031210)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Charbonneau (Borduas) dépose :

Une lettre, en date du 10 décembre 2003, qu'il a adressée à M. le Président, concernant l'application de l'article 324 du Règlement.

(Dépôt n° 550-20031210)

Dépôts de pétitions

M. Descoteaux (Groulx) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 221 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Groulx, concernant le maintien et le développement des logements à loyer modique.

(Dépôt n° 551-20031210)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Marois (Taillon) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 39 520 membres de la Fédération des syndicats de l'enseignement, concernant la création d'un ordre professionnel des enseignants et des enseignantes.

(Dépôt n° 552-20031210)

10 décembre 2003

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Boucher (Johnson) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 4 708 membres du Comité de survie de l'urgence de l'hôpital Saint-Louis, concernant les heures d'ouverture des services d'urgence de l'hôpital Saint-Louis.

(Dépôt n° 553-20031210)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Lamquin-Éthier (Crémazie) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 85 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Crémazie, concernant le maintien et le développement des logements à loyer modique.

(Dépôt n° 554-20031210)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 700 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le financement d'une ressource d'hébergement offerte par l'Association des personnes handicapées de Lévis.

(Dépôt n° 555-20031210)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Dufour (René-Lévesque) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 231 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de René-Lévesque, concernant le maintien et le développement des logements à loyer modique.

(Dépôt n° 556-20031210)

10 décembre 2003

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le Président, M. Simard (Richelieu) retire certains propos non parlementaires.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté sur la motion de M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 25, Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, soit adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 39 en annexe)

Pour : **65** Contre : **43** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 25 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 25 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

La motion est adoptée.

Motions sans préavis

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des affaires sociales procède à une consultation générale à l'égard du document déposé le 23 octobre 2003 et intitulé *Adapter le régime de rentes aux nouvelles réalités du Québec*, et tienne des auditions publiques à compter du 24 février 2004 ;

10 décembre 2003

QUE les mémoires soient reçus au Secrétariat des commissions au plus tard le 6 février 2004 ;

QUE le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Pelletier, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et aux Affaires autochtones, propose :

QUE l'Assemblée nationale se réjouisse de la teneur de la proclamation royale dévoilée officiellement aujourd'hui, laquelle désigne le 28 juillet comme journée commémorative du *Grand Dérangement* et laquelle reconnaît dans son préambule les torts historiques infligés inutilement au nom de la Couronne britannique au peuple acadien lors de sa déportation de 1755 à 1763.

QU'elle félicite également la Société nationale de l'Acadie, ses partenaires et le peuple acadien pour le succès des démarches qu'ils ont menées fièrement pour obtenir cette reconnaissance.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Turp (Mercier) présente une motion concernant la Journée internationale des droits de l'homme; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

10 décembre 2003

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 23, Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé n° 204, Loi concernant la Ville de Rivière-du-Loup, n° 203, Loi concernant la Ville de Victoriaville, n° 201, Loi concernant la Ville de Gaspé, et n° 205, Loi concernant le Village nordique de Kuujjuaq et le Village nordique de Tasiujaq ;
- la Commission des finances publiques, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 202, Loi concernant Cimetière Protestant Hillcrest de Deux-Montagnes.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Le président rend sa directive sur la demande soulevée par le député de Rivière-du-Loup, le mardi 2 décembre 2003, concernant la désignation des quatre députés élus sous la bannière du parti de l'Action démocratique du Québec aux dernières élections générales.

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

Les députés indépendants seront dorénavant présentés comme des députés de l'Action démocratique du Québec sur le canal de l'Assemblée et dans Internet, notamment dans le carrousel de présentation des députés. En guise d'équité, les députés des groupes parlementaires seront également associés à leur parti politique.

Toutefois, cela ne saurait, de quelque manière que ce soit, générer des droits qui ne sont pas prévus au Règlement de l'Assemblée nationale. Ce dernier ne fait aucune distinction entre les députés indépendants élus sous la bannière d'un parti politique et ceux qui ont été élus à ce titre.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Dumont (Rivière-du-Loup) dépose :

Un extrait du *Feuilleton et Avis* de l'Assemblée législative de l'Ontario

10 décembre 2003

(Dépôt n° 557-20031210)

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 9 décembre 2003, sur la motion de M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 30, Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales et modifiant la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic, soit maintenant adopté.

À 12 h 58, M. Sirros, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 03.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 30, Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales et modifiant la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 30 est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 30 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

10 décembre 2003

La motion est adoptée.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 4 décembre 2003, sur la motion de M. Després, ministre du Travail, proposant que le principe du projet de loi n° 31, Loi modifiant le Code du travail, soit maintenant adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que les travaux soient ajournés au jeudi 11 décembre 2003, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 17 h 46, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 11 décembre 2003, à 10 heures.

10 décembre 2003

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 10 décembre 2003, à 16 h 02, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de M. Sirros, premier vice-président de l'Assemblée nationale, de M. Bordeleau (Acadie) et M. Paquin (Saint-Jean), les représentants du premier ministre, de M. Turp (Mercier), le représentant du chef de l'opposition officielle, et de Mme Giguère, directrice du Secrétariat de l'Assemblée et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Lise Thibault, Lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 10 Loi donnant suite au discours sur le budget du 1^{er} novembre 2001, à l'énoncé complémentaire du 19 mars 2002 et à certains autres énoncés budgétaires
- n° 194 Loi proclamant le Jour commémoratif du génocide arménien

Le Président

MICHEL BISSONNET

10 décembre 2003

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux,
proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 25 :

(Vote n° 39)

POUR - 65

Auclair	Charest	Gauthier	Ouimet
Audet	(<i>Sherbrooke</i>)	Hamad	Paquet
Bachand	Charlebois	Hamel	Paquin
Beauchamp	Chenail	Houda-Pepin	Paradis
Béchar	Cholette	Jérôme-Forget	Pelletier
Bellemare	Clermont	L'Ecuyer	Perreault
Bergman	Copeman	Lafrenière	Reid
Bernard	Corbeil	Lamquin-Éthier	Rioux
Bernier	Couillard	Legault	Séguin
Blackburn	Courchesne	(<i>Chambly</i>)	Soucy
Bordeleau	Cusano	Lessard	Théberge
Bouchard	Delisle	Loiselle	Thériault
(<i>Mégantic-Compton</i>)	Descoteaux	MacMillan	(<i>Anjou</i>)
Boulet	Després	Marsan	Tomassi
Brodeur	Dupuis	Mercier	Vallières
Chagnon	Fournier	Moreau	Vien
Charest	Gabias	Morin	Williams
(<i>Matane</i>)	Gagnon-Tremblay	(<i>Montmagny-L'Islet</i>)	

CONTRE - 43

Arseneau	Côté	Legendre	Simard
Beaudoin	Cousineau	Léger	St-André
Bédard	Deslières	Lelièvre	Thériault
Boisclair	Dion	Lemieux	(<i>Masson</i>)
Bouchard	Doyer	Létourneau	Tremblay
(<i>Vachon</i>)	Dufour	Maltais	Turp
Boucher	Dumont	Marois	Valois
Bourdeau	Grondin	Pagé	Vermette
Caron	Harel	Papineau	
Champagne	Jutras	Picard	
Charbonneau	Landry	Pinard	
Charest	Legault	Richard	

10 décembre 2003

(Rimouski)

(Rousseau)

Robert